

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Christiane PLATZ MAUCHRETIEN  
domiciliée à Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement, 16, avenue Paul Appelle

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) perpetuelle familiale (MAUCHRETIEN)  
n° 911 de Madame Veuve Arlette MAUCHRETIEN  
du (2) 20 novembre 1946 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra  
en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,

**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille TOURMEUX  
domiciliée à Cambo-les-Bains, Maison Pissaveria, boulevard des Terrasses  
d/en à Angers (Maine-et-Loire), 1, avenue de l'Hôtel Dieu

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale  
n° 785 de Monsieur Henri TOURMEUX  
du (2) 25 juillet 1944 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune



Le Maire,

  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Jeanne Marie PECOTCH (famille PECOTCH)  
domiciliée à Cambo-les-Bains, Maison Rogues (ou Rogueserie)

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) parcelle perdue,  
n° 282 de Madame Jeanne Marie PECOTCH  
du (2) 24 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à M Famille LABARTHE  
domiciliée à Beaucan (Pyrénées-Atlantiques), place de la gare

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) familiale févrière  
n° 1005 de Madame LABARTHE  
du (2) 22 octobre 1948 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

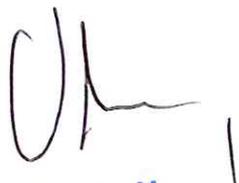
Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille PUYO  
domiciliée à Cambo-les-Bains, Villa Henri Alde

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) Famille Puyotelle  
n° 293 de M Monsieur Jean Marie Louis PUYO  
du (2) 26 mai 1932 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

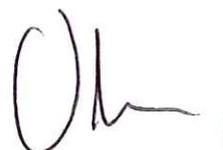
Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Paullette BIZIZ née CHAPUIS  
domiciliée à Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement, 6, rue des Hauts-pas

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale  
n° 938 de Madame Paullette BIZIZ née CHAPUIS  
du (2) 22 octobre 1948 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à M Famille LUNDMARK  
domiciliée à Cambo-les-Bains, maison dite Chalet St-Antoine

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle perpétuelle  
n° 470 de Madame Hilma LUNDMARK née LUNDBLAD  
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifiée à Madame Katia GUILHERTSOUAN  
domiciliée à Auteville Saint Julien Biduen (Pyrénées-Atlantiques), Bourg. Auteville

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle perpétuelle  
n° 470 de Monsieur Jean-Baptiste PRAT  
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

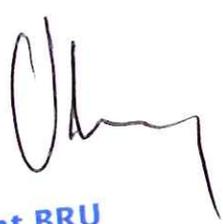
Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Fernando GONCALVES DOS SANTOS  
domicilié à Cambo-les-Bains, Maison Chémantienica

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) individuelle familiale  
n° 470 de Monsieur Joan GONCALVES DOS SANTOS  
du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à Monsieur Eric DOTEZAC

domicilié à Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement, 13, rue d'Hauteville

et à la famille DOTEZAC, Maison dite "Dotezac-Enva" à Cambo-les-Bains

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant

l'état d'abandon de la concession (1) familiale spirituelle

n° 470

de Madame Marie Conception DEL VALLE veuve DOTEZAC

du (2) 15 septembre 1937 située dans le cimetière communal, concession ayant plus de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015

Cachet de la Commune

Le Maire,



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famelle GUENNA / PETIT  
domicilié à Cambo-les-Bains, d'aban dite "La Lemane"

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) Famille Feytaud  
n° 311 de M  
du (2) 25 avril 1933 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015  
Le Maire,

Cachet de la Commune



  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession

# NOTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL constatant l'état d'abandon d'une concession

Le Maire de la Commune de Cambo-les-Bains

en application de l'article R 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

notifié à M Famille BOISSOUOUSSE  
domiciliée à Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement, 28, rue de Navarin  
et à Famille BOISSOUOUSSE, 3, rue Guymeren à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

copie du procès-verbal dressé le 02 septembre 2015 constatant  
l'état d'abandon de la concession (1) 1 famille familiale  
n° (30 août 1935) n° 369 de Monsieur Henri BOISSOUOUSSE  
du (2) 30 août 1935 située dans le cimetière communal, concession ayant plus  
de trente ans d'existence.

Il l'invite à remettre en bon état d'entretien ladite concession, faute de quoi, la commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cambo-les-Bains

Le 02 septembre 2015  
Le Maire,

Cachet de la Commune



  
Vincent BRU  
Maire de Cambo-les-Bains

(1) Préciser la nature de la concession

(2) Date de la concession